



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-029-2019-04

PUBLIÉ LE 30 AVRIL 2019

Sommaire

Agence Régionale de Santé Ile de France

- IDF-2019-04-17-004 - Arrêté conjoint n° 2019 - 82 Portant autorisation de création d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés de 14 places au sein de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes dénommé « résidence Annie Girardot », sis 8-12 Rue Annie Girardot Paris 13ème, géré par le Centre d'Action Social de la Ville de Paris (4 pages) Page 3
- IDF-2019-04-29-003 - ARRETE N° 2019- 83 Portant cession d'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « La Résidence de Sèvres » situé 81 Rue Vaneau à Paris 7ème (3 pages) Page 8
- IDF-2019-04-30-005 - Arrêté n° 51/ARSIDF/LBM/2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOSMOSE IDF », sis 27 rue Maurepas à RUEIL MALMAISON (92500) (5 pages) Page 12
- IDF-2019-04-30-004 - Arrêté n° 020/ARSIDF/LBM/2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE BIOPATH », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220). (10 pages) Page 18
- IDF-2019-04-30-003 - Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2019-54 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 29
- IDF-2019-04-30-001 - Décision N° DSSPP - QSPHARMBIO - 2019 / 037 portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments (2 pages) Page 32

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

- IDF-2019-04-29-004 - ARRETE n° 2019 DRIEE-IF/046 Modifiant l'arrêté n° 2019 DRIEE-IF/033 portant dérogation à l'interdiction de capturer, perturber intentionnellement, relâcher sur place, transporter, détenir, baguer, prélever, utiliser et détruire (oeufs) des spécimens d'espèces animales protégées accordée au Centre de Recherche en Ecologie expérimentale et prédictive (CEREPEP) (3 pages) Page 35

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

- IDF-2019-04-30-002 - ARRÊTÉ complétant l'arrêté n° IDF-2018-06-25-015 du 25 juin 2018 portant désignation des personnalités extérieures membres de la section Prospective du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France (2 pages) Page 39

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-04-17-004

Arrêté conjoint n° 2019 - 82

Portant autorisation de création

d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés de 14 places
au sein de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes

Agées Dépendantes

dénommé « résidence Annie Girardot », sis 8-12 Rue

Annie Girardot Paris 13ème, géré

par le Centre d'Action Social de la Ville de Paris


Arrêté conjoint n° 2019 - 82

Portant autorisation de création d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés de 14 places au sein de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes dénommé « résidence Annie Girardot », sis 8-12 Rue Annie Girardot Paris 13^{ème}, géré par le Centre d'Action Social de la Ville de Paris

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

LA MAIRE DE PARIS

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L3411-1 et suivants ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 en date du 23 juillet 2018 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du Projet Régional de Santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 en date du 23 juillet 2018 portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du Projet Régional de Santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2018 établissant le PRIAC 2018-2022 pour la région Ile-de-France ;
- VU** le règlement départemental d'aide sociale adopté par la délibération du Conseil Départemental du 15 novembre 2016 ;
- VU** le schéma départemental des personnes âgées pour la période 2017-2021, adopté par le Conseil Départemental le 8 juin 2017 ;

- 
- VU** l'arrêté du 5 mars 2012 portant application du I de l'article R. 314-50 du code de l'action sociale et des familles pour les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes autorisés à exercer une activité d'hébergement temporaire et pour lesdits établissements exerçant une activité de pôle d'activités et de soins adaptés ou d'unité d'hébergement renforcée ;
- VU** l'arrêté du 28 février 2011 portant application du I de l'article R.314-50 du code de l'action sociale et des familles pour les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes exerçant une activité de pôle d'activités et de soins adaptés ou d'unité d'hébergement renforcée ;
- VU** l'arrêté n° 2009-351-42 en date du 17 décembre 2009 tendant à la création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 100 places d'hébergement permanent, situé ZAC de Rungis à Paris 13^{ème} destiné à la prise en charge de personnes âgées ;
- VU** la circulaire N°DGAS/DSS/DHOS/2009/195 du 6 juillet 2009 relative à la mise en œuvre du volet médico-social du plan « Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 » et son annexe 8 relative au cahier des charges des PASA et des UHR ;
- VU** l'instruction interministérielle n° DGAS/2C/DHOS/DSS/2010/06 du 7 janvier 2010 relative à l'application du volet médical du Plan Alzheimer ;
- VU** la circulaire Interministérielle N°DGCS/5C/DSS/1A/2011/160 du 29 avril 2011 relative aux orientations de l'exercice 2011 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées ;
- VU** la circulaire Interministérielle N° DGCS/SD3A/DGOS/SDR/2011/362 du 19 septembre 2011 relative à la mesure 16 du Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 ;

CONSIDERANT la mesure 16 du plan national Alzheimer 2008-2012, intitulée « création ou identification, au sein des EHPAD d'unités adaptées pour les patients souffrant de troubles comportementaux » qui prévoit notamment de généraliser la réalisation de PASA dans les EHPAD ;

CONSIDERANT la décision conjointe de labellisation d'un PASA de 14 places par l'ARS et la DASES, suite à la visite du 5 juin 2013, notifiée le 29 juillet 2013 ;

CONSIDERANT l'avis favorable après la visite de conformité du PASA réalisée conjointement par l'ARS et la DASES le 2 juin 2014 ;

CONSIDERANT l'avis favorable à la confirmation de labellisation du PASA, après la visite du 8 novembre 2018, réalisée conjointement par l'ARS de la délégation territoriale de Paris et le Conseil Départemental de Paris ;

- CONSIDERANT** que le PASA permet d'accueillir et de prendre en charge 5j/7 les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, ayant des troubles du comportement modérés ;
- CONSIDERANT** les financements alloués par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie à l'ARS Ile-de-France dans le cadre des mesures nouvelles Alzheimer au titre de l'année 2011 ;
- CONSIDERANT** le montant de la dotation forfaitaire annuelle de 4 557 euros à la place qui s'ajoute à la dotation initiale de fonctionnement de l'EHPAD ;

ARRESENT

ARTICLE 1:

L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Résidence Annie Girardot », sis 8-12 rue Annie Girardot (anciennement ZAC gare de Rungis) à Paris 13^{ème} est autorisé à créer un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places pour accueillir et prendre en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, et présentant des troubles du comportement modérés.

Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés est un lieu de vie au sein duquel sont organisées et proposées, durant la journée, des activités sociales et thérapeutiques aux résidents de l'EHPAD ayant des troubles du comportement modérés.

Le PASA n'est pas ouvert à un recrutement extérieur.

ARTICLE 2 :

Le montant du forfait annuel dans le cadre du fonctionnement du PASA s'élève à 63 798 € (hors taux d'évolution) pour une ouverture de 5 / 7 jours.

ARTICLE 3 :

La capacité globale de l'établissement reste inchangée, soit :

- 100 places d'hébergement permanent.

ARTICLE 4 :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement: 75 004 767 2

Code catégorie : 500

Code discipline : 961

Code fonctionnement : 21

Code clientèle : 436

N° FINESS du gestionnaire: 75 072 058 3

Code statut : 17 - Centre Communal d'Action Sociale

ARTICLE 5 :

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale.

ARTICLE 6 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification.

ARTICLE 7 :

La Déléguée départementale de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Directeur Général des Services de la Ville de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, ainsi qu'au Bulletin officiel de la Ville de Paris.

A Paris le 17 avril 2019

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Pour la Maire de Paris,
L'Adjointe au Sous-Directeur
de l'Autonomie

Signé

Gaëlle Turan-Pelletier

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-04-29-003

ARRETE N° 2019- 83

Portant cession d'autorisation de l'établissement
d'hébergement pour
personnes âgées dépendantes (EHPAD) « La Résidence de
Sèvres »
situé 81 Rue Vaneau à Paris 7ème

ARRETE N° 2019- 83

**Portant cession d'autorisation de l'établissement d'hébergement pour
personnes âgées dépendantes (EHPAD) « La Résidence de Sèvres »
situé 81 Rue Vaneau à Paris 7^{ème}**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

LA MAIRE DE PARIS

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants ;
- VU** le Code de la Santé Publique ;
- VU** le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU** le Code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret en date du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 23 juillet 2018 relatif à l'adoption du Cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du Projet Régional de Santé (PRS) d'Ile de France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 en date du 23 juillet 2018 portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du Projet Régional de Santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2018 établissant le PRIAC 2018-2022 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2009-300-2 du 27 octobre 2009 portant autorisation d'un EHPAD de 14 places d'hébergement permanent accordée à la SAS « Villa Saint Romain », sis 16, rue Saint ROMAIN PARIS 16 ;
- VU** l'arrêté n° 2014-194 du 15 juillet 2014 portant autorisation du transfert des 30 places d'hébergement permanent de l'EHPAD « la Désirade » vers l'établissement « La Résidence de Sèvres » sis 81 bis rue Vaneau PARIS 07 ;
- VU** l'arrêté n° 2014-218 du 22 octobre 2014 portant autorisation du transfert des 14 places d'hébergement permanent de l'EHPAD « Villa Saint Romain » vers l'établissement « La Résidence de Sèvres » sis 81 bis rue Vaneau PARIS 07 ;

- VU** l'arrêté n°2015-239, en date du 17 août 2015, portant la capacité totale de l'EHPAD « La Résidence de Sèvres », géré par la SAS « DOMIDEP », à 44 places d'hébergement permanent ;
- VU** l'arrêté n°2017-101, en date du 11 avril 2017, portant autorisation de modification de capacité à 47 places d'hébergement permanent de l'EHPAD « La Résidence de Sèvres » ;
- VU** la demande de la SAS « DOMIDEP » en date du 30 août 2018 de transférer l'autorisation d'exploitation de 47 lits de l'EHPAD « La Résidence de Sèvres » vers la SAS « Résidence de Sèvres » ;

CONSIDERANT que la cession d'autorisation, effective à compter du 1^{er} janvier 2019, satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} :

La cession de l'autorisation détenue par la SAS « DOMIDEP » pour la gestion de l'EHPAD « La Résidence de Sèvres », est accordée à la SAS « Résidence de Sèvres » domiciliée 81 Rue Vaneau à Paris 7^{ème}.

ARTICLE 2 :

L'établissement a une capacité autorisée totale de 47 places d'hébergement permanent.

ARTICLE 3 :

Conformément aux articles L.313-1 et L.313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le présent arrêté est sans effet concernant la modification de la durée du renouvellement de l'autorisation accordée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017.

ARTICLE 4 :

Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 75 000 255 2

Mode de tarification : 45 (ARS/PCD, tarif partiel, habilité aide sociale sans PUI)

Code catégorie : 500

Code discipline : 924

Code fonctionnement : 11

Code clientèle : 711

N° FINESS du gestionnaire : 75 006 070 9

ARTICLE 5 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

ARTICLE 6 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 7 :

La Déléguée départementale de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Directeur de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France et au Bulletin Officiel de la Ville de Paris.

A Paris, le 29 avril 2019

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Pour la Maire de Paris,
Le Sous-Directeur de l'Autonomie

Signé

Gaël HILLERET

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-04-30-005

Arrêté n° 51/ARSIDF/LBM/2019 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
multi-sites

« BIOSMOSE IDF », sis27 rue Maurepas à RUEIL
MALMAISON (92500)

**Arrêté n° 51/ARSIDF/LBM/2019
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« BIOSMOSE IDF »**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 25 juillet 2018, nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à partir du 3 septembre 2018 ;

Vu l'arrêté n° DS-2018/052 du 3 septembre 2018, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté n° 11/ARSIDF/LBM/2019 en date du 12 février 2019, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites « BIOSMOSE IDF » ;

Considérant la demande reçue par courriel en date du 18 mars 2019, complétée par un courrier en date du 20 mars 2019, de Maîtres Matthieu HANSER et Marissa PISSARRO du cabinet d'Avocats, ADVEN, mandatés par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOSMOSE IDF » sis 27 rue Maurepas à RUEIL-MALMAISON (92500), en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte l'acquisition sous conditions suspensives du fond du laboratoire de biologie médicale « BONNIERES » sis 27-29 Avenue de la République à BONNIERES-SUR-SEINE (78270) exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité SELARL « BONNIERES » sise à la même adresse ;

Considérant le compromis de cession du fond du laboratoire de biologie médicale sous conditions suspensives entre la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée SELARL « BONNIERES » sise 27-29 Avenue de la République à BONNIERES-SUR SEINE-(78270) et

la SELARL « BIOSMOSE IDF » sise 27 rue de Maurepas à RUEIL MALMAISON, en date du 15 mars 2019 ;

Considérant le statut de la SELAS « BIOSMOSE ILE DE France » mis à jour à la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2018 ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » dont le siège social sis 27 rue de Maurepas à Rueil-Malmaison (92500), codirigé par Monsieur Frédéric THIEBAUT, Monsieur Julien NGUYEN, Monsieur Thomas VIEILLARD, Madame Caroline DEAL, Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX, Madame Virginie METRAL, Monsieur Jacky MOORE, Madame Françoise GRAVE-MAILLES, Madame Caroline ROUZAUD, Monsieur Éric ROUZAUD, Monsieur Mohamed BOUNETTA, et Madame Cécile DE CARVALHO, exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « BIOSMOSE IDF » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 92 002 831 3, est autorisé à fonctionner sous le numéro 92-01 sur les SEIZE sites, listés ci-dessous :

1-le site siège social qui est le site principal ;
27, rue Maurepas à Rueil-Malmaison (92500) ;
Ouvert au public ;
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hémostasie), et microbiologie (sérologie infectieuse) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 832 1 ;

2-le site Clémenceau ;
3, avenue Georges Clémenceau à Rueil-Malmaison (92500) ;
Fermé au public ;
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'hématologie-immunologie (hématocytologie, hémostasie, immunohématologie, allergie) et de microbiologie (sérologie infectieuse, parasitologie-mycologie) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 833 9 ;

3-le site Carillon ;
18, avenue du Général Sarrail à Chatou (78400) ;
Ouvert au public ;
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hémostasie) et de microbiologie (sérologie infectieuse) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 78 002 221 6 ;

4-le site Saint Symphorien
4, place Saint-Symphorien à Versailles (78000) ;
Ouvert au public ;
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée) et d'hématologie (hémostasie) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 78 002 222 4 ;

5-le site du Clos Bertin
12, boulevard Maurice Berteaux à Franconville (95130) ;
Ouvert au public ;
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie, hémostasie) et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 95 003 329 0 ;

6-le site de Magnanville
1 rue de Beynes à Magnanville (78200) ;
Ouvert au public ;
Site pré et post analytique ;
Numéro FINISS en catégorie 611 : 78 002 238 0 ;

7-le site du Clos Hardy
2 rue du Clos du Hardy à Mantes-la-Ville (78711) ;
Ouvert au public ;
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hémostasie, hématocytologie), de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse), immunologie (allergie) ;
Numéro FINISS en catégorie 611 : 78 002 239 8 ;

8-le site le Mail (Vélizy)
9 avenue du Général de Gaulle à Vélizy-Villacoublay (78140)
Ouvert au public ;
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée) et d'hématologie (hémostasie) et de microbiologie (parasitologie-mycologie) ;
Numéro FINISS en catégorie 611 : 78 002 242 2 ;

9-le site Hervet
3 rue Hervet à Rueil-Malmaison (92500) ;
Ouvert au public ;
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hémostasie) ;
Numéro FINISS en catégorie 611 : 92 002 865 1 ;

10-le site Eaubonne
113 rue du Général Leclerc à Eaubonne (95600) ;
Ouvert au public
Site pré et post analytique ;
Numéro FINISS en catégorie 611 : 95 003 125 2 ;

11-le site du Plessis Bouchard
80 Chaussée Jules César à Le Plessis Bouchard (95130) ;
Ouvert au public
Site pré et post analytique ;
Numéro FINISS en catégorie 611 : 95 001 767 3

12-le site Sannois
23 boulevard Charles de Gaulle à Sannois (95110) ;
Ouvert au public
Site pré et post analytique ;
Numéro FINISS en catégorie 611 : 95 001 769 9.

13-le site de Bougival (Drionne)
14 rue du Général Leclerc à Bougival (78380) ;
Ouvert au public ;
Site pré et post analytique ;
Numéro FINISS en catégorie 611 : 78 002 240 6.

14-le site Platanes
2 avenue des Platanes à Saint-Nom-La-Bretèche (78860) ;

Ouvert au public ;
Site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 78 002 391 7.

15- le site le Clos (Vélizy)
70 Place de Louvois à Vélizy-Villacoublay (78140)
Ouvert au public ;
Site pré et post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 78 002 241 4 ;

16- le site Bonnières-sur-Seine
sis 27-29, Avenue de la République 78270 BONNIERES SUR SEINE
Ouvert au public
Site pré post analytique
Numéro FINESS en catégorie 611 : 78 002 471 7

La liste des **seize** biologistes médicaux et associés dont **treize** co-responsables du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

1. Madame Caroline DEAL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
2. Monsieur Frédéric THIEBAUT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
3. Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX, pharmacien, biologiste-coresponsable,
4. Monsieur Thomas VIEILLARD, pharmacien, biologiste-coresponsable,
5. Madame Virginie METRAL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
6. Monsieur Jacky MOORE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
7. Monsieur Julien NGUYEN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
8. Madame Françoise GRAVE MAILLES, pharmacien, biologiste-coresponsable,
9. Monsieur Mohamed BOUNETTA, médecin, biologiste-coresponsable,
10. Madame Caroline ROUZAUD, pharmacien, biologiste-coresponsable,
11. Monsieur Éric ROUZAUD, médecin, biologiste-coresponsable,
12. Madame Meriem LAURAYEDH, pharmacien, biologiste coresponsable,
13. Madame Cécile DE CARVALHO, médecin, biologiste coresponsable,
14. Monsieur Frédéric ROUCHY, pharmacien, biologiste médical associé,
15. Madame Sylvie GOENNER, pharmacien, biologiste médical associé,
16. Madame Emmanuelle THOMAS, pharmacien, biologiste médical associé.

La répartition du capital social de la SELARL « BIOSMOSE IDF » est la suivante :

Associés	Parts sociales	Droits de Vote
Madame Caroline DEAL	1	1
Monsieur Frédéric THIEBAUT	2 321	2 321
Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX	1	1
Monsieur Thomas VIEILLARD	1	1
Madame Virginie METRAL	65	65
Monsieur Julien NGUYEN	1	1
Madame Sylvie GOENNER	1	1
Monsieur Jacky MOORE	1	1
Madame Emmanuelle THOMAS	1	1
Monsieur Frédéric ROUCHY	1	1
Madame Françoise GRAVE MAILLE	1	1
Madame Cécile DE CARVALHO	1	1

Madame Caroline ROUZAUD	1		1
Monsieur Éric ROUZAUD	1		1
Monsieur Mohamed BOUNETTA	1		1
Madame Mériem LOURAYEDH	1		1
SPFPL BIO FINANCES, associé majoritaire, Madame Caroline DEAL	1 706		1 706
SPFPL BIO GRAVE MAILLES, associé unique, Madame Françoise GRAVE-MAILLES	392		392
SPFPL BIOTV, associé unique, Monsieur Thomas VIEILLARD	790		790
SPFPL BIO-POLE, associé unique, Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX	1 134		1 134
SPFPL 3K, associé unique, Monsieur Julien NGUYEN	1 427		1 427
S/Total Biologistes exerçant	7 849	93,1%	7 849
Tiers Porteurs			
SOGEBIO	1		1
SARL ARAMIS FINANCES	582		582
S/Total Associés extérieurs	583	6,9%	583
Total	8 432	100%	8 432

Article 2 : L'arrêté n°11/ARSIDF/LBM/2019 en date du 12 février 2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 30 avril 2019

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
Le Directeur adjoint de l'offre de
soins,

Signé

Pierre OUANHNON

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-04-30-004

Arrêté n°020/ARSIDF/LBM/2019

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de
biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE
BIOPATH », sis 3-5, rue du Port aux Lions à
CHARENTON-LE-PONT (94220).

Arrêté n°020/ARSIDF/LBM/2019

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« LABORATOIRE BIOPATH », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT
(94220).**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifié portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

Vu l'arrêté n°DS-2018/052 du 3 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Vu l'arrêté n° 73/ARSIDF/LBM/2018 du 26 novembre 2018 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH » sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) ;

Considérant les dossiers reçus les 9 janvier 2018, 23 novembre 2018, 19 décembre 2018, 16 janvier 2019 et 1 mars 2019, de Maître Isabelle FROVO, mandaté par le représentant légal du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH », sise 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- la fermeture du site ATHIS-MONS, sis 16 rue d'Ablon à ATHIS-MONS (91200) et l'ouverture concomitante au public du site PONTAULT-COMBAULT, sis 16 et 22 avenue de la République et rue de Croissy à PONTAULT-COMBAULT (77340),
- les nominations de Messieurs Bassim TOU, Benjamin HOMMEL, Ismaël LAZZOUNI et Jérémie MARCIANO en qualité de biologiste médical non associé à compter du 2 janvier 2019.

Considérant le procès-verbal du comité de direction en date du 13 novembre 2018 approuvant le transfert du site ATHIS-MONS, sis 16 rue d'Ablon à ATHIS-MONS (91200) vers le site PONTAULT-COMBAULT, sis 16 et 22 avenue de la République et rue de Croissy à PONTAULT-COMBAULT (77340) ;

Considérant le contrat de bail professionnel de sous-location, en date du 15 juin 2017, entre la société BIOPATH située au sis 3-5 rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) et la société IMMOBILIERE DE SANTE située au sis 96 avenue d'Iéna à PARIS (75116) ;

Considérant la convention d'exercice libéral à temps partiel de Monsieur Bassim TOU en date du 5 novembre 2018 et son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre National des Pharmaciens en date du 12 janvier 2018 ;

Considérant la convention d'exercice libéral à temps partiel de Monsieur Benjamin HOMMEL en date du 10 décembre 2018 et son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre National des pharmaciens en date du 3 janvier 2019 ;

Considérant la convention d'exercice libéral à temps plein de Monsieur Jeremie MARCIANO, en date du 22 juin 2018 et son attestation d'inscription au tableau du Conseil départemental de Seine Saint Denis de l'Ordre des médecins en date du 9 mars 2018 ;

Considérant la convention d'exercice libéral à temps plein de Monsieur Ismail LAZZOUNI, en date du 3 juillet 2018 et son attestation d'inscription au tableau du Conseil départemental de l'Oise de l'Ordre des médecins en date du 11 juin 2018 ;

Considérant les quarante-deux conventions de prêt d'action contractées par la société EYLAU UNILABS dont le siège social se situe au 55-57 rue Saint-Didier à PARIS (75016) ;

Considérant que pour les quatorze sites situés sur les zones de l'Essonne et de la Seine-Saint-Denis, réunis en sociétés d'exercice libéral ou par des contrats de collaboration antérieurement à la publication de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010, l'implantation du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE BIOPATH » sur ces deux zones supplémentaires aux trois autres que sont la Seine-et-Marne, le Val-de-Marne et Paris a valeur de satisfaction au critère de territorialité défini à l'article L. 6222-5 du Code de la santé publique uniquement pour ces quatorze sites, en application de l'article 7.III de l'ordonnance précitée ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale « BIOPATH » dont le site principal est situé au 3-5, rue du Port aux Lions, 94220 CHARENTON-LE-PONT, codirigé par :

- Madame Julie JONTE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Fabrice HAYOUN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Michèle BERDAH, pharmacien, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH », sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 94 001 889 8, est autorisé à fonctionner sous le n° 94-214 sur les quarante sites listés ci-dessous :

1- le site de CHARENTON-LE-PONT siège social, site principal
3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 894 8

2- le site de PARIS

82, avenue de Suffren à PARIS (75015)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 970 2

3- le site de PARIS 2

31, rue d'Auteuil à PARIS (75016)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 971 0

4 – le site de PARIS 3

1-3 rue Nicolo à PARIS (75016)

Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (parasitologie-mycologie), immunologie (dosage d'interféron gamma spécifique du complexe M. tuberculosis).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 973 6

5- Le site de PARIS 4

10, rue de Chaillot à PARIS (75116)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 972 8

6- le site de FONTENAY-SOUS-BOIS

11, avenue du Val de Fontenay à FONTENAY- SOUS- BOIS (94120)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 902 9

7- le site de PONTAULT-COMBAULT

5, rue de l'Orme au Charron à PONTAULT-COMBAULT (77340)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (virologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 897 6

8- le site de ROISSY-EN-BRIE

14, rue Antoine Lavoisier à ROISSY-EN-BRIE (77680)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 898 4

9- le site d'AUBERVILLIERS

20 bis, boulevard Anatole France à AUBERVILLIERS (93300)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 379 1

10- le site d'AUBERVILLIERS 2

168, rue Danielle Casanova à AUBERVILLIERS (93300)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 380 9

11- le site d'AULNAY-SOUS-BOIS

20, boulevard du Général Galliéni à AULNAY-SOUS- BOIS (93600)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 381 7

12- le site LE BOURGET

20-22, avenue Francis de Pressensé à LE BOURGET (93350)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 384 1

13- le site de VILLEPINTE

14, place de la Gare à VILLEPINTE (93420)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 387 4

14- le site LA VARENNE SAINT-HILAIRE

121, boulevard de Champigny à LA VARENNE SAINT- HILAIRE (94210)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 916 9

15- le site PARIS 5

1, rue de Chaillot à PARIS (75116)

Fermé au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 122 9

16- le site de BRY-SUR-MARNE

6, avenue des Frères Lumière à BRY- SUR- MARNE (94360)

Fermé au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 898 9

17- le site LE PLESSIS-TREVISE
3-5, rue des Ambalais à LE PLESSIS- TREVISE (94420)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 907 8

18- le site BOBIGNY
25, boulevard Lénine à BOBIGNY (93000)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 382 5

19- le site BOBIGNY 2
Centre commercial Bobigny 2 – 2, boulevard Maurice Thorez à BOBIGNY (93000)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N°FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 383 3

20- le site NOISY-LE-SEC
92bis, rue Jean Jaurès à NOISY- LE- SEC (93130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 385 8

21- le site PARIS 6
83, rue de l'Ourcq à PARIS (75019)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 974 4

22- le site VITRY-SUR-SEINE
Clinique des Noriets - 12, rue des Noriets à VITRY- SUR- SEINE (94400)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie),
biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à
la procréation).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 912 8

23- le site YERRES
Hôpital privé du Val d'Yerres - 29, rue de l'Abbaye à YERRES (91330)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-
toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie
(bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 951 2

24- le site MSP PONTAULT-COMBAULT
16 et 22 avenue de la République et rue de Croissy à PONTAULT-COMBAULT (77340)
Ouvert au public,
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 258 0

25- le site MONTGERON
87, avenue de la République à MONTGERON (91230)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 952 0

26- le site DRAVEIL
141, avenue Henri Barbusse à DRAVEIL (91210)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 954 6

27- le site CORBEIL-ESSONNES
28, rue de Paris à CORBEIL- ESSONNES (91100)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 955 3

28- le site BRUNOY
3, boulevard Charles de Gaulle – Centre Commercial Talma à BRUNOY (91800)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 956 1

29- le site LA QUEUE-EN-BRIE
19, rue Jean Jaurès à la QUEUE-EN-BRIE (94510)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 206 4

30- le site SAINT-DENIS
100-102, rue Gabriel Péri à SAINT- DENIS (93200)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 386 6

31- le site VALENTON
21, rue du Colonel Fabien à VALENTON (94460)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 225 4

32- le site CHARENTON-LE-PONT
63, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 235 3

33- le site SAINT-MAURICE
5, rue Edmond Nocard à SAINT- MAURICE (94410)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 236 1

34- le site MAISONS-ALFORT
63, avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (parasitologie-mycologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 244 5

35- le site MAISONS-ALFORT 2
82, avenue Gambetta à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 245 2

36- le site MAISONS-ALFORT3
29, avenue de la République à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 246 0

37- le site CHARENTON-LE-PONT 2
139, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 247 8

38- le site PARIS 7
26, rue de Meaux à PARIS (75019)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 751 5

39- le site BRY-SUR-MARNE
53, boulevard du Général Galliéni à BRY-SUR-MARNE (94360)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 255 1

40- le site NOGENT-SUR-MARNE
19-21, grande rue Charles de Gaulle à NOGENT-SUR-MARNE (94130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 145 4

Les soixante-et-un biologistes médicaux dont trois sont coresponsables sont :

1. Madame Julie JONTE, médecin, biologiste-coresponsable,
2. Monsieur Fabrice HAYOUN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
3. Madame Michèle BERDAH, pharmacien, biologiste-coresponsable,
4. Madame Farriddine ABDALLAH, pharmacien, biologiste médical,
5. Madame Christel AINOUS, pharmacien, biologiste médical,
6. Monsieur Hussein AMMAR, pharmacien, biologiste médical,
7. Madame Catherine AYMARD, pharmacien, biologiste médical,
8. Monsieur Frédéric AYMARD, pharmacien, biologiste médical,
9. Madame Anne BEAUCHAMP-NICOUD, médecin, biologiste médical,
10. Madame Christine BONNEFOY, pharmacien, biologiste médical,
11. Madame Marielle BONNET, médecin, biologiste médical,

12. Monsieur Farid BOUTOUCHENT, médecin, biologiste médical,
13. Madame Isabelle BORREL, pharmacien, biologiste médical,
14. Madame Brigitte COHEN, pharmacien, biologiste médical,
15. Monsieur Fabien CABANNE, pharmacien, biologiste médical,
16. Monsieur Feris CHOUKRI, pharmacien, biologiste médical,
17. Madame Florence CINTRAT, pharmacien, biologiste médical,
18. Monsieur Christophe DELAUNAY, pharmacien, biologiste médical,
19. Monsieur DJELLEL Mohamed, pharmacien, biologiste médical,
20. Madame DAUBIE Anne-Sophie, pharmacien, biologiste médical,
21. Monsieur Robert DOSBAA, pharmacien, biologiste médical,
22. Madame Alice DUFOUGERAY, pharmacien, biologiste médical,
23. Monsieur Matthieu DUONG, pharmacien, biologiste médical,
24. Monsieur Cyril FAUCHER, pharmacien, biologiste médical,
25. Monsieur Stephan GALATI, médecin, biologiste médical,
26. Monsieur Marc GAUTIER, médecin, biologiste médical,
27. Monsieur Gary TA
28. Madame HASSAN-ABITBOL, pharmacien, biologiste médical,
29. Madame Sarah HENQUET, pharmacien, biologiste médical,
30. Madame Charlène HERBEMONT, pharmacien, biologiste médical,
- 31. Monsieur Benjamin HOMMEL, pharmacien, biologiste médical,**
32. Madame Catherine JACQUIER, pharmacien, biologiste médical,
33. Monsieur Guillaume JEANNE, pharmacien, biologiste médical,
34. Madame Sylvie KERISIT, pharmacien, biologiste médical,
- 35. Monsieur LAZOUNI Ismaël, pharmacien, biologiste médical,**
36. Monsieur Hervé LECHAT, pharmacien, biologiste médical,
37. Madame Michèle LEFEBVRE, pharmacien, biologiste médical,
38. Madame Amélie LECLERCQ, pharmacien, biologiste médical,
39. Madame Anne LE DU, pharmacien, biologiste médical,
40. Madame LY-BEVOUT, pharmacien, biologiste médical,
- 41. Monsieur Jérémie MARCIANO, médecin, biologiste médical,**
42. Madame Raymonde MAROTTE, pharmacien, biologiste médical,
43. Monsieur Arnaud MAUDRY, pharmacien, biologiste médical,
44. Madame Martine MESGUICH, pharmacien, biologiste médical,
45. Monsieur Jérôme MOTOL, pharmacien, biologiste médical,
46. Madame Noémie NICOLAS, pharmacien, biologiste médical,
47. Madame Latifa NOUSSAIR, médecin, biologiste médical,
48. Madame Pascale PIVERT-RAUD, pharmacien, biologiste médical,
49. Madame Annabelle POTURA, pharmacien, biologiste médical,
50. Monsieur Philippe RABOUINE, pharmacien, biologiste médical,
51. Madame Emma RAPOPORT, pharmacien, biologiste médical,
52. Madame Anne Marie RIQUIER, pharmacien, biologiste médical,
53. Madame Valérie ROBIN, médecin, biologiste médical,
54. Monsieur Stanislas ROUY, pharmacien, biologiste médical,
55. Madame Isabelle ROZET-PIALES, pharmacien, biologiste médical,
56. Monsieur Kamal SAYAH, pharmacien, biologiste médical,
57. Madame Martine SUDRIES, médecin, biologiste médical,
58. Monsieur Khalid TABAOUTI, médecin, biologiste médical,
59. Monsieur Alexandre TANG, médecin, biologiste médical,
- 60. Monsieur Bassim TOU, pharmacien, biologiste médical,**
61. Madame Anne Marie ZACCARINI, pharmacien, biologiste médical,
62. Madame Myriam ZEMOURI, médecin, biologiste médical,

La répartition du capital social de la SELAS « BIOPATH » est la suivante :

ASSOCIES	Nombre d'Action ordinaires	Nombre d'Action de préférence	Droits de vote	% droits de vote
Hussein AMMAR	1	19 092	19 093	0,301%
Catherine AYMARD	1	20 276	20 277	0,320%
Frédéric AYMARD	1	20 276	20 277	0,320%
Farridine ABDALLAH	1	2 753	2 754	0,043%
Anne BEAUCHAMP-NICOUD	1	21 511	21 512	0,339%
Michèle BERDAH	1	2	3	0,000%
Marielle BONNET	1	40 001	40 002	0,631%
Farid BOUTOUCHENT	1	1	2	0,000%
Fabien CABANNE	1	1	2	0,000%
Florence CINTRAT	1	0	1	0,000%
Brigitte COHEN	1	1	2	0,000%
Christine CUSSON	1	1	2	0,000%
Christophe DELAUNAY	1	0	1	0,000%
Mohammed DJELLEL	1	1	2	0,000%
Robert DOSBAA	1	0	1	0,000%
Alice DUFOUGERAY	1	0	1	0,000%
Cyril FAUCHER	1	10 228	10 229	0,161%
Stephane GALATI	1	4 133	4 134	0,065%
Marc GAUTIER	1	11 215	11 216	0,177%
Sophie HASSAN-ABITBOL	1	26 163	26 164	0,413%
Fabrice HAYOUN	1	1	2	0,000%
Guillaume JEANNE	1	27 831	27 832	0,439%
Julie JONTE	1	914 984	914 985	14,426%
Sylvie KERISIT	1	261	262	0,004%
Hervé LECHAT	1	1	2	0,000%
Amélie LECLERCQ	1	0	1	0,000%
Anne LY-BEVOUT	1	522	523	0,008%
Raymonde MAROTTE	1	23 356	23 357	0,368%
Arnaud MAUDRY	1	3 625	3 626	0,057%
Martine MESGUICH	1	1	2	0,000%
Jérôme MOTOL	1	3 726	3 727	0,059%
Noémie NICOLAS	1	2 001	2 002	0,032%
Pascale PIVERT-RAUD	1	1	2	0,000%
Anabelle POTURA	1	1 618	1 619	0,026%
Stanislas ROUY	1	68 421	68 422	1,079%
Isabelle ROZET-PIALES	1	1 251	1 252	0,020%
Kamal SAYAH	1	1	2	0,000%
Alexandre TANG	1	1	2	0,000%
Myriam ZEMOURI	1	1	2	0,000%
SPFPL JONTE	1	1 441 127	1 441 128	22,721%
SPFPL MAKOM	1	314 420	314 421	4,957%
SPFPL MBJ	1	192 570	192 571	3,036%
Total Associés professionnels en exercice	42	3 171 375	3 171 417	50,001%
PJP INVESTISSEMENTS	0	1	1	0,000%
MBKA FINANCES	0	1	1	0,000%
MBJCA	0	1	1	0,000%
Total Tiers Porteurs	0	3	3	0,000%
EYLAU UNILABS	3171343	1	3 171 344	50,000%
Total Associés professionnels externes	3171343	1	3 171 344	49,999%
Total	3171385	3 171 379	6 342 764	100,000%

Article 2 : L'arrêté n°73/ARSIDF/LBM/2018 du 26 novembre 2018 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : La Directrice du Pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 30 avril 2019,

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France et par délégation,

Le Directeur adjoint de l'offre de soins,

Signé

Pierre OUANHNON

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-04-30-003

Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2019-54 constatant la cessation
définitive d'activité d'une officine de pharmacie

ARRETE N°DOS/EFF/OFF/2019-54
CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE
PHARMACIE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté n° DS-2018/052 du 3 septembre 2018, publié le 3 septembre 2018, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 2 février 1944 portant octroi de la licence n°92#000331 aux fins de création d'une officine de pharmacie sise 9 avenue Bernard Palissy à SAINT-CLOUD (92210) ;
- VU l'avis favorable du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France émis le 21 février 2019 préalablement à une opération de restructuration du réseau officinal au sein de la commune de SAINT-CLOUD (92210) ;
- VU l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2019-44 en date du 25 avril 2019 portant autorisation de gérance d'une officine de pharmacie après le décès de son titulaire ;
- VU le courrier en date du 1^{er} avril 2019 complété les 10 et 24 avril 2019 par lesquels les héritiers de Madame Kim NGUYEN TANG déclarent la cessation définitive d'activité de l'officine sise 9 avenue Bernard Palissy à SAINT-CLOUD (92210) et restituent la licence correspondante ;
- CONSIDERANT que les héritiers de Madame Kim NGUYEN TANG déclarent la cessation définitive d'activité de l'officine à compter du 31 mars 2019 ;

ARRETE

- ARTICLE 1^{er} : La cessation définitive d'activité depuis le 31 mars 2019 de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Kim NGUYEN TANG sise 9 avenue Bernard Palissy à SAINT-CLOUD (92210) est constatée.



La licence n°92#000331 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 30 avril 2019.

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur adjoint de la Direction de
l'Offre de soins

Signé

Pierre OUANHNON

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-04-30-001

Décision N° DSSPP - QSPHARMBIO - 2019 / 037

portant autorisation de création d'un site internet

de commerce électronique de médicaments

**Décision N° DSSPP - QSPHARMBIO - 2019 / 037
portant autorisation de création d'un site internet
de commerce électronique de médicaments**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1111-8, L.5121-5, L.5125-33 à L.5125-41 et R.5125-70 à R.5125-74 ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies d'officines, les pharmacies mutualistes et les pharmacies de secours minières, mentionnées à l'article L.5121-5 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux règles techniques applicables aux sites internet de commerce électronique de médicaments prévues à l'article L.5121-39 du code de la santé publique ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS – 2018/056 du 3 septembre 2018 portant délégation de signature de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à Monsieur Laurent CASTRA, Directeur de la Sécurité Sanitaire et de la Protection des Populations ;

Vu la demande déposée le 04 janvier 2019, puis complétée le 1^{er} avril 2019, par Monsieur Alain CHEVALIER, pharmacien titulaire de l'officine sise 24 rue du javelot à PARIS (75013), exploitée sous la licence n°75#001861, en vue de la création d'un site internet de commerce électronique de médicaments à l'adresse www.pharmacie-javelot-paris13.mesoigner.fr ;

Vu la décision ministérielle du 16 novembre 2017 portant agrément de la société CLARANET pour la prestation d'hébergement de données de santé à caractère personnel et notamment à l'hébergement des sites de vente en ligne de médicaments ;

Vu le rapport d'instruction de la demande en date du 26 avril 2019 ;

Considérant que la description du site et de ses fonctionnalités permettent de s'assurer du respect de la législation et de la réglementation en vigueur ;

Considérant que les conditions d'installations de l'officine sont conformes aux dispositions des articles R.5121-8 et R.5125-9 du code de la santé publique ;

Considérant que les engagements pris par le pharmacien titulaire devraient être de nature à garantir le respect de la législation et de la réglementation en vigueur ;

Considérant que la société CLARANET, agréée pour une prestation d'hébergement de données de santé à caractère personnel permettant notamment d'héberger des sites de vente en ligne de médicament, s'est engagée à héberger les données de santé recueillies par le site www.pharmacie-javelot-paris13.mesoigner.fr ;

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur Alain CHEVALIER, pharmacien titulaire, est autorisé à créer un site internet de commerce électronique de médicaments, à l'adresse www.pharmacie-javelot-paris13.mesoigner.fr rattaché à la licence n°75#001861 de l'officine de pharmacie dont il est titulaire exploitant sise 24 rue du javelot à PARIS (75013).

Article 2 : Toute modification substantielle des conditions d'exploitation ainsi que la suspension ou la cessation d'exploitation du site internet autorisé par la présente décision devront faire l'objet d'une information immédiate au Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et au Conseil régional d'Ile-de-France de l'Ordre des pharmaciens.

Article 3 : La cessation d'activité de l'officine de pharmacie exploitée sous la licence n°75#001861 entraînera la fermeture du site internet autorisé par la présente décision.

Article 4 : Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 5 : La présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 30 avril 2019

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,

Le Directeur de la Qualité et de la
Sécurité et de la Protection des
Populations

SIGNE

Laurent CASTRA

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie

IDF-2019-04-29-004

ARRETE n° 2019 DRIEE-IF/046

Modifiant l'arrêté n° 2019 DRIEE-IF/033 portant
dérogation à l'interdiction de capturer, perturber
intentionnellement , relâcher sur place, transporter, détenir,
bague, prélever, utiliser et détruire
(oeufs) des spécimens d'espèces animales protégées
accordée au Centre de Recherche en Ecologie
expérimentale et prédictive (CEREPEP)



PREFETE DE SEINE-ET-MARNE
PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
PREFET DE PARIS

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France**

Service nature, paysages et ressources

Pôle police de la nature, chasse et CITES

ARRETE n° 2019 DRIEE-IF/046

Modifiant l'arrêté n° 2019 DRIEE-IF/033 portant dérogation à l'interdiction de capturer, perturber intentionnellement, relâcher sur place, transporter, détenir, baguer, prélever, utiliser et détruire (œufs) des spécimens d'espèces animales protégées accordée au Centre de Recherche en Ecologie expérimentale et prédictive (CEREEP)

LA PREFETE DE SEINE-ET-MARNE

Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,

Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

LE PREFET DE PARIS, PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE,

Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

- VU** Le code de l'environnement et notamment les articles L.411-1, L.411-2, L.415-3, R.411-1 et suivants ;
- VU** L'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;
- VU** L'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- VU** L'arrêté inter-préfectoral n° 2019 DRIEE-IF/033 en date du 3 avril 2019 ;
- VU** La demande présentée en date du 12 avril 2019 par le Centre de Recherche en Ecologie expérimentale et prédictive (CEREEP), représentée par Madame Clotilde BIARD ;
- VU** L'arrêté n° 17/PCAD/207 du 27 juillet 2017 portant délégation de signature de Madame la préfète de la Seine-et-Marne à Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n° 2019-DRIEE IdF - 004 du 26 février 2019 portant subdélégation de la signature de Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à ses collaborateurs ;

- VU** L'arrêté MCI n° 2017-25 du 26 juin 2017 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine à Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n° 2019-DRIEE IdF-005 du 26 février 2019 portant subdélégation de la signature de Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à ses collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° 75-2017-10-18-003 du 18 octobre 2017 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris à Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n° 2018- DRIEE IdF 022 du 22 juin 2018 portant subdélégation de la signature de Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à ses collaborateurs ;

Sur proposition du Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} : Identité du bénéficiaire et objet de la dérogation

L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2019 DRIEE-IF/033 du 3 avril 2019 est modifié ainsi qu'il suit :

Dans le cadre de projets de recherche, les personnes désignées ci-dessous sont autorisées à **CAPTURER, PERTURBER INTENTIONNELLEMENT, RELACHER SUR PLACE, TRANSPORTER, DETENIR, BAGUER, PRELEVER, UTILISER** et **DETRUIRE** (œufs) les spécimens des espèces animales désignées à l'article 2, dans les conditions définies aux articles 3 à 8.

- **Mme Clotilde BIARD**, maître de conférences à SorbonneUniversité
- **Mme Beatriz DECENCIERE**, ingénieur d'études CNRS
- **M. Simon AGOSTINI**, technicien CNRS au CEREEP
- les stagiaires encadrés par les personnes nommées ci-dessus

ARTICLE 2 : Voie et délai de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité, dans les conditions prévues à l'article R. 421-1 du code de justice administrative. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) dans le même délai de deux mois, qui proroge le délai de recours contentieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours administratif emporte décision implicite de rejet de cette demande, conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative.

ARTICLE 9 : Exécution de l'arrêté

Les préfets de la Seine-et-Marne, des Hauts-de-Seine, de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Vincennes, le 29/04/2019

Pour la préfète de la Seine-et-Marne, et par
délégation,
Pour le directeur régional et interdépartemental de
l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
Le chef du pôle police de la nature, chasse et CITES

signé

Bastien MOREIRA-PELLET

Pour le préfet des Hauts-de-Seine, et par délégation,
Pour le directeur régional et interdépartemental de
l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
Le chef du pôle police de la nature, chasse et CITES

signé

Bastien MOREIRA-PELLET

Pour le Préfet de Paris, et par délégation,
Pour le directeur régional et interdépartemental de
l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
Le chef du pôle police de la nature, chasse et CITES

signé

Bastien MOREIRA-PELLET

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2019-04-30-002

ARRÊTÉ

complétant l'arrêté n° IDF-2018-06-25-015 du 25 juin
2018 portant désignation des
personnalités extérieures membres de la section
Prospective du Conseil économique,
social et environnemental régional d'Ile-de-France

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

complétant l'arrêté n° IDF-2018-06-25-015 du 25 juin 2018 portant désignation des personnalités extérieures membres de la section Prospective du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R. 4134-18 ;
- VU la loi n° 76-394 du 6 mai 1976 portant création et organisation de la Région d'Ile-de-France ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 modifié relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-06-18-033 du 18 juin 2018 portant création de la section Prospective du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-06-25-015 du 25 juin 2018 portant désignation de quatre personnalités extérieures de la section Prospective du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France ;
- VU la lettre du 02 avril 2019 du Président du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France, proposant la désignation de Madame Nathalie BASSALER comme cinquième personnalité extérieure membre de la section Prospective ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 25 juin 2018 précité, les dispositions de l'article 1^{er} dudit arrêté sont complétées comme suit :

Il est constaté la désignation, en tant que personnalité extérieure membre de la section Prospective du Conseil économique, social et environnemental régional, de :

- **Mme Nathalie BASSALER**

ARTICLE 2 : Le directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 30 avril 2019

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Michel CADOT